

AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

Le 11/10/22

Lettre ouverte à l'attention des parlementaires franciliens

Sauvegardons les services publics de proximité !

Madame la Députée, monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, monsieur le Sénateur,

Nous, maires d'Ile-de-France, interlocuteurs du quotidien de nos administrés et des entreprises de notre territoire, vous alertons solennellement sur le risque de voir la continuité des services publics mise en péril l'année prochaine, et vous demandons d'agir, en tant que représentants de la nation, pour qu'il n'en soit rien.

Si l'Ile-de-France est la première région en termes de PIB et joue ainsi le rôle de locomotive pour tout le territoire national, elle concentre également de nombreux défis : croissance démographique importante nécessitant la construction de logements et d'équipements associés ; inégalités sociales plus fortes qu'ailleurs ; adaptation au changement climatique dans les territoires très denses comme très ruraux.

Vous le savez, les lois de finances, parce qu'elles ont des conséquences directes sur nos budgets et donc sur les politiques publiques destinées à nos administrés, jouent un rôle primordial pour l'avenir de nos territoires. C'est pourquoi nous avons, à l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), travaillé de manière transpartisane à des propositions qui répondent à nos besoins et attentes d'élus locaux, traduits en amendements législatifs qui vous ont été adressés.

Nous vous sollicitons aujourd'hui afin que vous portiez ces propositions, vous faisant ainsi l'écho des besoins de nos territoires franciliens au parlement.

A l'heure où la **crise énergétique frappe l'ensemble de notre économie** et impacte le quotidien de nos concitoyens, il est essentiel que nous soyons en mesure de continuer à faire fonctionner nos services publics. Or, si le gouvernement a aujourd'hui mis en œuvre des mesures pour limiter les effets de la flambée des prix en direction des

Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr
SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693

citoyens et du tissu économique, les collectivités territoriales sont, quant à elles, durement touchées, et le seront encore davantage l'année prochaine si rien n'est fait. C'est une explosion des dépenses énergétiques pour 2023, non soutenables en l'état, qui nous mettra face à des choix cornéliens que nous ne nous résoudrons pas à faire. Ainsi, il est inenvisageable de réduire ou fermer des services publics tels que les écoles, les crèches, les équipements sportifs, d'arrêter d'investir pour nos concitoyens *a fortiori* lorsqu'il s'agit de transition écologique.

Trois exemples particulièrement parlants illustrent ce à quoi nos communes se préparent : le cas d'une commune dont la facture s'élève à 600 000 € en 2022, qui atteindra 2,6 millions € en 2023 ; autre exemple, le cas d'une commune qui dépense 1,4 million € et qui dépensera 4,3 millions € pour ses fluides ; dernier exemple, le cas d'une commune dont la facture énergétique passera d'1 million € à 4,2 millions €.

C'est pourquoi nous demandons que **les collectivités locales puissent bénéficier du bouclier tarifaire énergétique.**

Par ailleurs, **les impôts locaux sont progressivement supprimés**, rompant petit à petit le lien entre services publics et contribuables locaux. Les collectivités portent une responsabilité importante dans le développement économique des territoires. Pour répondre aux attentes des ménages et des entreprises, les collectivités ont besoin de disposer de ressources pérennes et dynamiques. La suppression de la CVAE contribuerait à distendre le lien entre les entreprises et leurs territoires d'implantation et à nous retirer ce qui nous reste d'autonomie fiscale. C'est pourquoi, nous demandons à ce que **la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ne soit pas supprimée.**

Enfin, dans une région marquée par un dynamisme démographique important, nous investissons continuellement pour accueillir de nouvelles populations dans nos territoires et assurer le niveau de service public nécessaire. Or d'une part, nous le constatons à chaque notification de dotations, l'Etat ne prend pas bien en compte, et beaucoup trop tardivement, ces afflux de population auxquels il nous faut bien garantir un service public dès leur installation. Mais d'autre part, dans une région marquée par une crise du logement durable nécessitant la construction de 70 000 logements neufs par an, les maires qui construisent doivent être accompagnés en leur attribuant les financements nécessaires à la réalisation des équipements publics nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants (telles que les écoles). C'est pourquoi **nous demandons que l'INSEE révisé ses méthodes d'estimation des populations, clef de voûte du calcul des dotations et concours financiers de l'Etat, et que soit remis en place le soutien financier aux « maires bâtisseurs ».**

Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr

SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693

Ces dernières années ont été pour nous, décideurs locaux, particulièrement difficiles. Gestion de la crise démocratique, de la crise sanitaire, contraintes budgétaires inédites et maintenant explosion des coûts de l'énergie, les crises s'enchaînent et rendent de plus en plus difficile l'exercice de nos mandats. Votre soutien, dans ce contexte, nous est plus que jamais nécessaire.

Nous comptons, mesdames et messieurs les Députées et Députés, mesdames et messieurs les Sénatrices et Sénateurs, sur votre engagement.

Nous comptons sur vous.

Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)

26, rue du Renard 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09 - E-mail : secretariat@amif.asso.fr
SIRET : 388 139 693 0039 et N° de TVA intracommunautaire : FR51388139693